

A.C.C.e.S.

Paris, le 6 mai 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Parution du décret câble / satellite / ADSL

L'A.C.C.e.S. se félicite de la publication du décret fixant le cadre réglementaire applicable aux chaînes du câble, du satellite et de l'ADSL.

Ce décret reprend les termes des accords conclus par l'A.C.C.e.S. en juillet 2009 avec les sociétés d'auteurs et les organisations de producteurs, accords signés en présence du Ministre de la culture et de la communication le 22 octobre 2009.

Les engagements d'investissements dans la production audiovisuelle pris par les chaînes membres de l'A.C.C.e.S., désormais transcrits dans la réglementation, témoignent de la volonté des chaînes thématiques de contribuer à la production d'œuvres audiovisuelles et patrimoniales et de programmes de flux.

Par ailleurs, pour tenir compte de la nature de la programmation de certaines chaînes, des niveaux d'obligations dérogatoires peuvent être fixés. Cette possibilité correspond à ce que l'A.C.C.e.S. a toujours défendu : apporter davantage de souplesse au régime d'obligations pour prendre en compte les différences entre chaînes et l'adapter à la situation économique des chaînes thématiques.

Cette publication vient achever un processus de concertation entre organisations professionnelles auquel l'A.C.C.e.S. a participé activement.

Contact : Guillaume Gronier 01 47 04 24 09 / 06 62 03 42 26